

17 mai 2024 -20:25

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Création d'un registre des nouveau-nés

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant création d'un registre des nouveau-nés.

L'avant-projet de loi vise à créer une nouvelle composante au sein du Registre national, dans laquelle sera mentionnée (non inscrite) une nouvelle catégorie de citoyens, à savoir les nouveau-nés pour lesquels aucun acte de naissance n'a encore été établi.

Bien que seul l'acte de naissance crée une véritable identité légale, opposable à tous, pour les nouveau-nés, il peut être judicieux de disposer plus tôt d'une identité administrative et d'un numéro de registre national. Cela permettra au nouveau-né de bénéficier de droits et d'avantages, notamment dans le domaine de la sécurité sociale.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et aux associations de fonctionnaires de l'état civil.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)